



Saint-Pierre-d'Aurillac (33) - Fleurissement avec les habitants

NOTICE METHODOLOGIQUE

3.

Jardiner les rues
avec les habitants

Méthologie : comment mettre en place la démarche ?

jardiner la rue



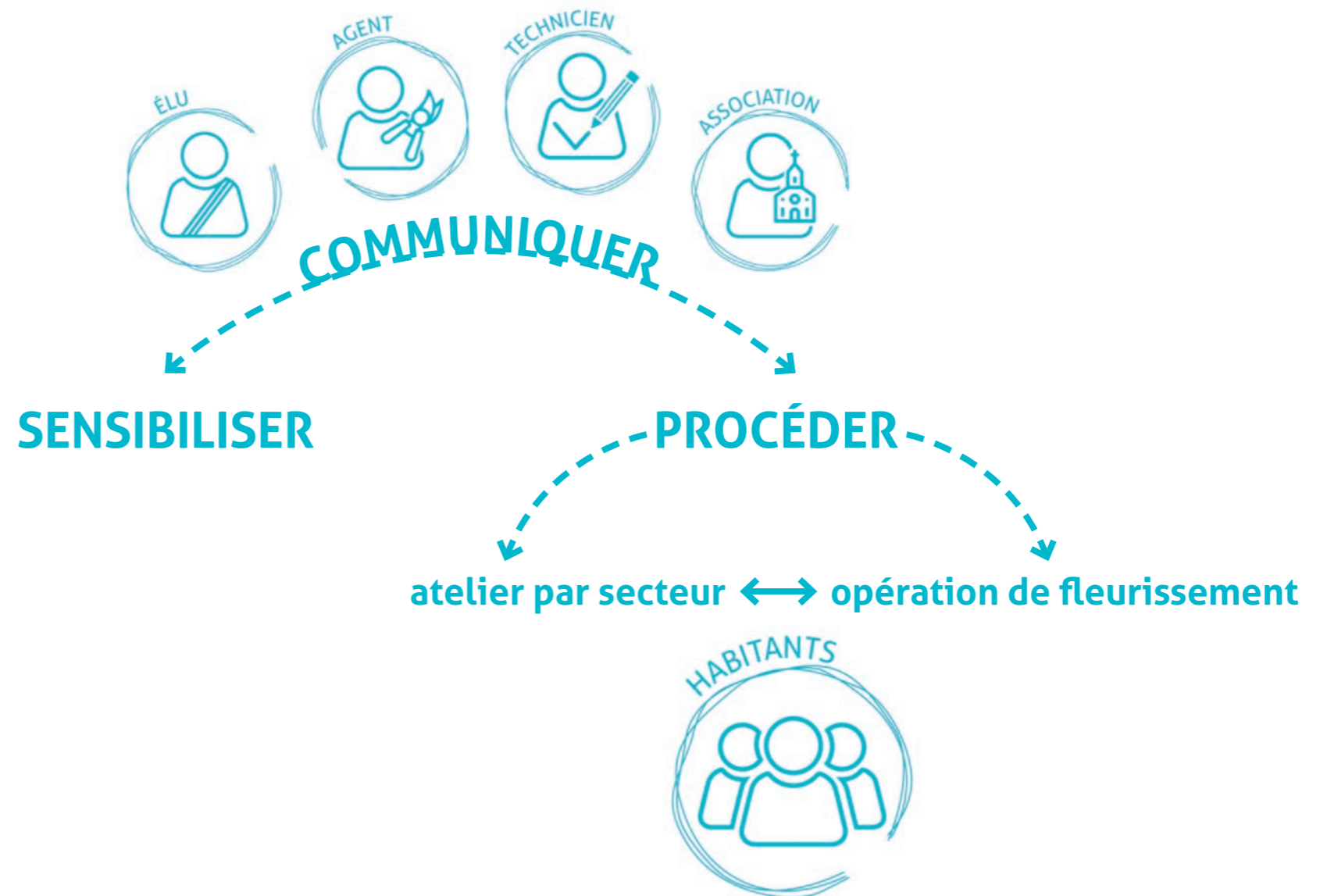
Pour végétaliser les rues, il n'y a pas de recette miracle, la méthode et les outils doivent être choisis par la commune en fonction de son identité et de ses caractéristiques (échelle, moyens humains et financiers, implication des habitants...).

Les pages suivantes proposent un panel d'outils utilisés par les communes, il suffira de choisir les plus adaptés et de se servir des exemples déjà réalisés.

LE SECRET = LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION

Même si les mentalités viennent à changer, il faut continuer à sensibiliser les habitants sur la gestion écologique des espaces publics et communiquer sans relâche.

L'implication des habitants dès le début de l'opération déterminera la réussite du projet : leur appropriation des pieds de murs permettra d'assurer l'entretien futur des plantations et évitera au maximum aux agents communaux d'intervenir.



Méthologie : comment mettre en place la démarche ?

1. EN AMONT : SENSIBILISER LES HABITANTS

/ ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LE THÈME

- Expositions

La gestion des espaces publics sans produits phytosanitaires transforme les paysages : l'herbe revient dans les rues, les pelouses sont tondues moins souvent, les arbres moins taillés. Pour que les habitants comprennent et s'habituent à ce changement de nature en ville, de nombreuses expositions existent.



Exposition « Mieux et moins, gérer différemment » CAUE de la Gironde



Exposition « Jardiner la rue » CAUE de la Gironde présentée à Embourie (16)



Exposition « Jardins de trottoir »

- Conférence / Balade dans les rues

Il est essentiel de faire évoluer le regard des habitants sur la végétation spontanée, dite « mauvaises herbes ». Pour cela, des balades menées par des botanistes permettent de nommer et de connaître toutes les vertus de nos plantes de trottoirs.



Ecrire le nom des plantes sauvages permet de les « reconnaître »



Conférence et Balade biodiversité à Haux (33)

/ RÉALISER À TITRE D'EXEMPLE ET COMMUNIQUER

- Fleurir le long des bâtiments publics, sur des axes visibles

C'est en voyant des réalisations que les habitants vont être interpellés et auront envie de reproduire la démarche devant chez eux. C'est pourquoi la commune fleurira les pieds de murs dans les espaces publics les plus visibles (au bord de routes passantes, autour de la mairie, du cimetière...).



Azay-le-Brûlé (79)



Cimetière de Saint-Généroux (79)



Eglise d'Embourie (16)

- Expliquer, valoriser le travail des agents

Il est indispensable d'accompagner le changement de gestion des espaces publics en expliquant aux habitants les avantages pour leur santé et l'environnement. Ce qui peut paraître pour un abandon aux yeux des habitants doit être expliqué à l'aide de panneaux. Les agents doivent être en mesure d'expliquer sur place leur travail, mais il peut également être valorisé dans le journal de la commune.



Affiche à Salleboeuf (33)



Affiche pour Yvrac (33)



Article dans le journal de La Réole (33)

Méthologie : comment mettre en place la démarche ?

1. EN AMONT : SENSIBILISER LES HABITANTS

/ REPÉRER ET METTRE EN VALEUR LES INITIATIVES INDIVIDUELLES

- PARUTIONS / PALMARÈS

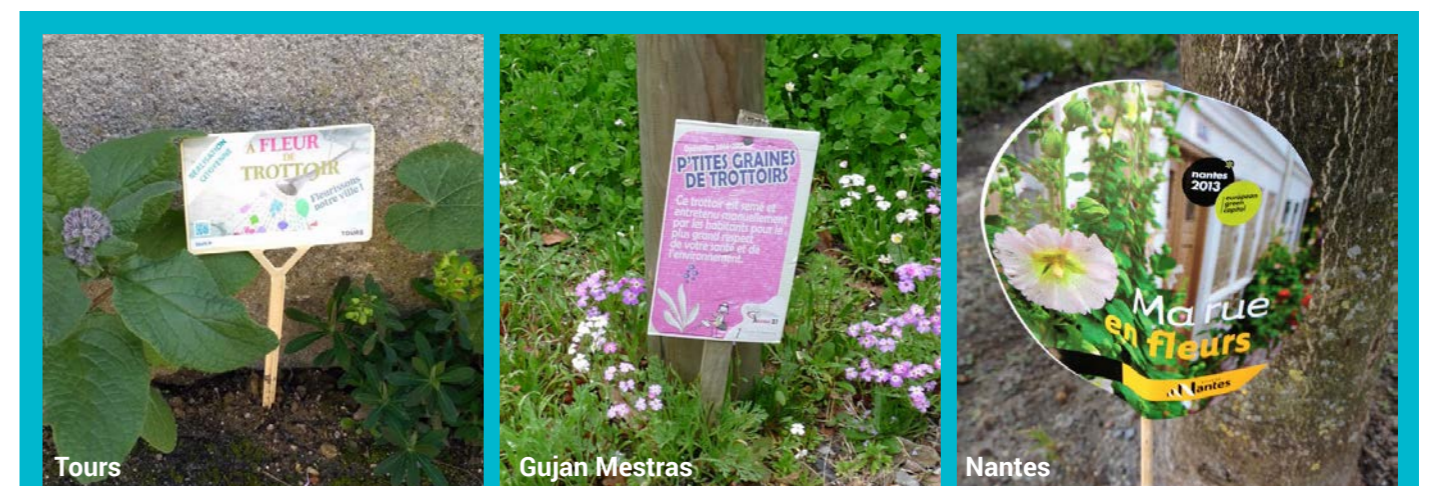
A Gauriac, certains habitants plantent, entretiennent spontanément leurs pieds de murs. Des accotements enherbés et un sol meuble sont des conditions idéales pour permettre l'appropriation des habitants. Des pieds de murs végétalisés ont été repérés sur la route de la Corniche et dans différents hameaux. Ces initiatives individuelles sont à mettre en valeur afin de les partager à tous. Une rubrique spéciale pourrait paraître dans le journal de la commune, un palmarès pourrait même être créé.



Plantations réalisées par les habitants le long de la route de la Corniche



Plantations réalisées par les habitants dans le vieux bourg et les hameaux



- Panneau sur site

A Tours, le palmarès « A fleur de trottoir » récompense chaque année les plus beaux jardins de rue. Un petit panneau placé parmi les végétaux, permet de les localiser et attire l'attention des passants.

Méthologie : comment mettre en place la démarche ?

2. CHOISIR LA MÉTHODE ADAPTÉE

L'atelier permet de réaliser un fleurissement sur un secteur restreint et donc d'obtenir un rendu plus visuel qu'avec des actions dispersées. L'opération sera également plus visible auprès des autres habitants qui pourront avoir envie de réaliser l'action devant chez eux. Cela permet également de créer du lien social entre voisins avec un moment de partage et de convivialité.

/ RÉALISER DES ATELIERS AVEC LES HABITANTS SUR DES SECTEURS DÉTERMINÉS

1. Repérer un secteur potentiel (une rue, un hameau) où des initiatives de fleurissement sont déjà présentes, où un lien social entre riverains existe pour faciliter les échanges (associations, fête des voisins...).

2. Communiquer l'évènement aux habitants
Pour cela les élus seront les meilleurs relais, porte à porte, réunion avec les habitants du quartier, distribution de flyers dans les boîtes aux lettres...

Votre commune vous invite
à un atelier participatif...

...pour fleurir votre rue
et votre trottoir,
ne désherbez plus, semez !

MERCREDI 11 OCTOBRE 2017 de 14h à 16h

- Rendez-vous au lotissement du Daurat.
- Démonstration avec les services techniques communaux, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde et les riverains participants.
- Distribution de sachets de graines aux personnes désireuses de fleurir leur trottoir.

LES GRANDES ETAPES TECHNIQUES

- Enlèvement manuel des herbes présentes.
- Ameublissement du sol par griffage.
- Mélange des graines (3 à 5g) avec du sable ou de la terre.
- Semis léger, laisser les graines en surface, tasser.
- Les premières pousses apparaîtront au printemps, puis les fleurs...patience la nature fait son travail...
- Fauchage à la fin de l'automne et c'est reparti !



Flyer du CAUE pour la commune de Saint-Pierre-D'Aurillac

3. Acheter les plantes, semis et préparer les affiches



Choix des plantes

Choisissez des végétaux en lien avec :

- / l'identité locale et le contexte paysager (village, rue, centre-bourg),
- / l'espace disponible, la profondeur et la nature du sol,
- / l'orientation solaire des murs.

Si l'espace disponible est restreint, privilégiez des végétaux résistants à la sécheresse. Si l'espace le permet, choisissez de préférence des plantes vivaces.

ATTENTION : Respectez une largeur de trottoir d'1,40 m de large pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

ici, les habitants
FLEURISSENT

leur commune



Affiche du CAUE pour la commune d'Haux

4. Si nécessaire, préparation du sol au préalable par les agents



Préparation du sol

La nature des sols, la largeur et la profondeur disponibles déterminent le mode de végétalisation :

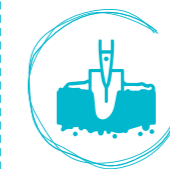
- / sur un sol enherbé : plantation ou semis direct,
- / sur un sol sablonneux ou de graviers : apport léger de compost, puis semis avec graines mélangées à du sable,
- / sur des pavés : soit libérer de l'espace pour planter ou semis direct dans les interstices,
- / sur enrobé ou béton : une découpe et un trou en pleine terre sont nécessaires.

IMPORTANT : Une phase de grattage est toujours nécessaire quel que soit la nature de votre sol.



Atelier à Saint-Pierre-d'Aurillac
Désherbage à la binette et au râteau

5. Plantation avec les habitants
(terminer l'Atelier par un moment convivial)



Plantation

Plantez à l'automne, car le système racinaire a le temps de s'installer avant l'été.

Différents modes de végétalisation sont possibles :

- / plantation en pleine terre,
- / semis direct : mélanges personnalisés et locaux,
- / en terre sèche : plantation de vivaces en godets.

IMPORTANT : Pensez au paillage qui protège vos plantes et permet des économies d'eau.

6. Installer les affiches / noms des plantes sur site
Communiquer sur l'atelier dans le journal



Atelier à Haux
Plantation en pleine terre de vivaces en godets

Méthologie : comment mettre en place la démarche ?

La mise en place d'une opération de fleurissement ouverte à tous les administrés demande la création de documents permettant « d'officialiser » l'action en rappelant à l'habitant quelques règles pour son bon déroulement.

2. CHOISIR LA MÉTHODE ADAPTÉE

/ METTRE EN PLACE UNE OPÉRATION DE FLEURISSEMENT ACCESSIBLE À TOUS

1. Maîtriser les emprises foncières et mettre en place des outils opérationnels

Planter, fleurir, jardiner la rue conduit à l'émergence de formes de gestion collective de l'espace public. Se pose en conséquence la question de la clarification en amont des modes d'usage, de gestion et d'exploitation de ces espaces (sous statuts parfois public, parfois privé). Les habitants y sont-ils prêts ? La collectivité est-elle prête financièrement à en supporter les coûts et à en administrer l'animation de cette délégation par conventions ?

- Demande d'autorisation / convention

Ce document permet à l'habitant de faire une demande pour une occupation gracieuse de l'espace public. Il permet à la commune d'étudier la faisabilité du projet en fonction de la largeur du trottoir et des réseaux existants. En cas de plantes offertes par la commune, l'habitant pourra également informer de son choix dans la liste proposée.

La démarche vous intéresse ?
Complétez ce formulaire de demande d'autorisation :

NOM :
Prénom :
Adresse :
Tel :
Email :

Je suis :
 Locataire (si vous êtes locataire, il faut joindre une attestation écrite du propriétaire avec son accord pour la végétalisation du pied de murs et/ou trottoirs)
 Propriétaire

préciser le lieu à planter :
Quelle largeur ?
Où le long de ?
Je souhaite planter :
 mon pied de mur ou muraille sur rue
 une ou plusieurs grimpantes en pied de mur sur rue
 une partie de mon trottoir
 autre projet :

Je m'engage à entretenir les parterres et à respecter la convention de fleurissement participatif des rues de Haux mise en place par la commune.

PAS DE TRAVAUX SANS AUTORISATION
Vous devez impérativement faire cette demande d'autorisation auprès de la mairie de Haux pour lui permettre, après s'être déplacée, d'étudier la faisabilité du projet (en fonction de la largeur du trottoir et des réseaux existants).

Participez et bénéficiez :

- de graines et jeunes plants fournis par la commune
- de terreau
- de l'occupation gracieuse du domaine public

Livraison prévue au printemps ou à l'automne.

Réalisation des travaux :
Les travaux et l'entretien seront pris en charge par le propriétaire ou le riverain qui a fait la demande de plantations.

Convention de fleurissement :
Vous devez signer et respecter la convention téléchargeable sur www.mairie-haux-33.fr, ou mise à disposition en mairie.

Plus d'informations :
mairie de Haux
1, RD 239, Le Grand Chemin
33550 HAUX - FRANCE
Tel. : 05 56 23 05 22 -
lundi, mercredi, samedi > 9h - 12h30
mardi et vendredi > 15h - 18h30 | Fermé le jeudi

Plus belle ma commune, fleurissons-la !
Contribuez à la végétalisation des rues, en accueillant devant chez vous des plantes, c'est aussi participer à la protection de la petite faune et à l'embellissement de notre village.

Demande d'autorisation de la commune d'Haux

Pour compléter votre demande, pensez à joindre une photo (ou un plan) de la façade à végétaliser.

Indiquer obligatoirement (que ce soit pour une photo ou un plan) le nombre et la longueur des zones à végétaliser comme sur l'exemple ci-contre.

ATTENTION

- à prendre en compte les ouvertures (portes, fenêtres, garages)
- à laisser libres les gouttières, les regards d'écoulement des eaux, les regards d'aération de cave, les bûchers EDIFICI (les colonnes sèches pour les pompier...)

Participez et bénéficiez :

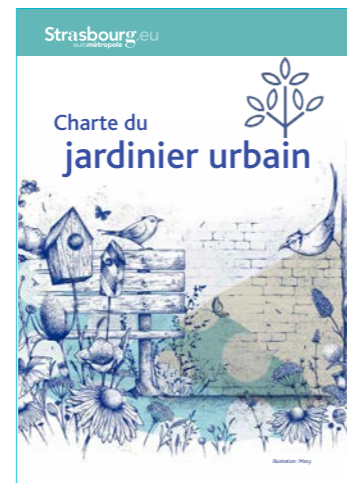
- > de travaux nécessaires réalisés par nos services
- > de terreau
- > de graines et jeunes plants offerts par la ville
- > de conseils techniques des agents des serres municipales
- > de la liste des plantations envisageables (consultable sur www.ville-libourne.fr)
- > de l'occupation gracieuse du domaine public
- > d'un panneau pour mettre en avant votre initiative

Plus d'informations :
sur www.ville-libourne.fr rubrique Actualités « Fleurissement participatif » ou au 05 57 55 33 60

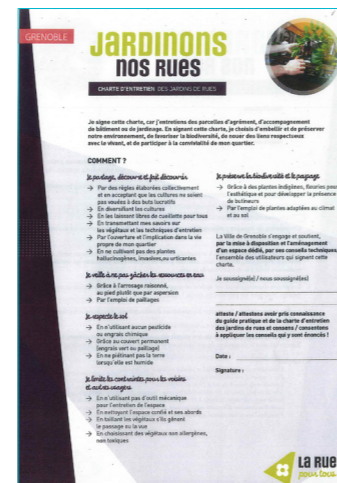
Demande d'autorisation de la ville de Libourne avec indication de la zone à végétaliser

- Charte d'entretien

Ce document à signer par le demandeur l'engage à respecter quelques règles dans le choix et l'implantation des végétaux mais aussi dans l'entretien futur (zéro pesticide).



Charte du jardinier urbain de la ville de Strasbourg



Charte d'entretien de la ville de Grenoble



Kit de fleurissement de la communauté de communes de Montesquieu

2. Communiquer avec tous les moyens à disposition

Parallèlement aux outils de sensibilisation, la commune pourra multiplier les outils pour partager son action à tous ses administrés : site internet, affichage dans les lieux publics, journal de la commune, flyer distribué dans les boîtes aux lettres, kit de fleurissement mis à disposition dans les bâtiments publics.



La demande d'autorisation est téléchargeable sur le site internet de la ville de Libourne.



Affiche de la commune d'Haux offrant plants et terreau aux habitants demandeurs.



À Nantes, les habitants peuvent retirer gratuitement un kit de fleurissement avec sachet de graines, guide plantation et autocollant.

Des exemples de réalisations pour le vieux bourg et les hameaux

Embourie (16)

- / La décision est prise en 2011 de s'orienter vers une gestion différenciée des espaces publics en impliquant les habitants.
- / Des ateliers de plantation, de bouturage et de multiplication avec des plants directement récupérés dans les jardins des villageois se déroulent depuis 2 à 3 fois par an.
- / Aujourd'hui, le parcours entre le musée, l'église romane et la villa gallo-romaine est un cheminement fleuri favorisant la découverte de la commune.



Bellefond (33)

- / L'association de sauvegarde du village et la municipalité décident en 2010 de lancer une opération de fleurissement participatif pour mettre en valeur le bourg.
- / Les différentes variétés de végétaux sont choisies et achetées par la commune.
- / Les habitants reçoivent une invitation pour venir jardiner et planter un samedi et profiter d'un pique-nique partagé.
- / L'entretien de ces plantations est désormais effectué par l'agent municipal.



Nanclars (16)

- / En 2002, les élus initient l'entretien des espaces publics sans produits phytosanitaires. Le lancement de l'opération débute lors de la « Fête de l'écologie ».
- / S'inspirant des habitants du bourg qui plantent spontanément leurs pieds de murs, les élus imaginent alors impliquer leurs administrés en organisant des ateliers de plantation.
- / En 2003, les premiers ateliers partagés de plantation dans les rues ont lieu sur les entrées de bourg. La commune fournit les arbustes et les arbres. Les autres plantes proviennent du troc et de la récupération dans les jardins.

